

Pilier :	V - Notre Identité, Notre Culture , Not' fierté
Intitulé du dispositif :	Dispositif d'aides régionales tous secteurs culturels confondus - Aide à la constitution de réseaux et au développement d'échanges européens
Codification :	
Service instructeur :	Pôle Grands Projets
Direction :	Direction de la Culture et du Sport - DCS
Date(s) d'approbation en CPERMA :	

1. Rappel des orientations de la Collectivité

La Région Réunion a engagé depuis 2010 un vaste chantier de valorisation, de promotion, d'accompagnement du développement de la culture et d'encouragement des talents réunionnais. Les travaux ont notamment mis en évidence la nécessité de renforcer l'ouverture régionale, européenne et internationale du secteur culturel et créatif réunionnais.

La reconnaissance, la valorisation, l'exploitation du fort potentiel de La Réunion en terme culturel, d'emploi et de retombées économiques constituent ainsi un axe stratégique de développement important qui est défendu auprès des instances européennes.

Il est donc essentiel que La Réunion puisse accéder aux futurs programmes et initiatives de l'Union Européenne dans le domaine de sa politique culturelle et participer ainsi à des programmes de coopération européenne.

Pour ce faire, il est indispensable de promouvoir les communications et les échanges artistiques et culturels de La Réunion avec le reste de l'Union Européenne, en prévoyant des mesures qui facilitent la mobilité des artistes et des professionnels du secteur créatif vers l'ensemble de l'Union et des pays tiers ainsi que la coopération autour d'objets communs à bénéfice mutuel.

L'avenir du secteur culturel peut ainsi se penser en tenant compte de sa capacité à tisser des liens et à coopérer au-delà de son bassin géographique immédiat.

2. Objet et objectifs du dispositif (résultats escomptés,...) :

Ce dispositif a pour objectif d'initier et/ ou de conforter la participation des acteurs culturels réunionnais aux réseaux européens et de développer les échanges et partenariats européens au service des professionnels de la création artistique. Il s'agit notamment d'accompagner la participation des acteurs culturels aux outils mis en place dans le cadre du partenariat Région Réunion -Relais Culture Europe (ateliers organisés dans le cadre du LabEuropeRéunion, pépinière de projets, formation ...)

3. Indicateurs du dispositif :

Intitulé de l'indicateur (a)	Valeur cible (2019-2020)	Indicateur Priorités de la Mandature	Indicateur spécifique
- nombre de projets soutenus	4		X
-nombre d'équipes artistiques intégrées dans des réseaux et /ou projets européens	4		X

a= Indicateurs de réalisation

4. référence et dispositions réglementaires spécifiques s'appliquant

Néant.

5. descriptif technique du dispositif

- subvention attribuée aux équipes artistiques et aux professionnels du secteur culturel dans leur démarche de repérage, d'intégration dans les réseaux et événements européens, de constitution de partenariats à l'échelle européenne autour de thématiques en rapport avec les enjeux actuels et prospectifs et d'utilisation des outils mis en place dans le cadre du partenariat Région Réunion-Relais Culture Europe.

Le projet d'intégration dans les réseaux/ projets européens peut comprendre plusieurs déplacements échelonnés dans le temps. Ce dispositif est ouvert au partenariat avec les pays de l'Union Européenne et des pays tiers associés au programme Europe Créative.

6. critères de sélection sur le dispositif :

a- public éligible

Cette aide s'adresse :

- aux associations culturelles et artistiques,
- aux entreprises artistiques et culturelles et aux professionnels, quels que soient leur statut juridique et leur domaine d'intervention (création, diffusion, formation).

Ces entreprises et associations doivent avoir leur siège social à La Réunion et démontrer une activité régulière sur La Réunion depuis au moins un an à la date du dépôt de la demande.

La structure juridique porteuse doit être en situation financière saine et en situation régulière au regard notamment de leurs obligations fiscales et sociales

b- projet éligible - critères d'analyse du dossier

Éléments d'évaluation des projets :

- qualité du projet présenté au regard de sa contribution à la participation des acteurs artistiques et culturels dans l'espace créatif européen et du processus de montage de projets dans le cadre du programme européen Europe Créative,
- qualité des partenariats envisagés

Éléments d'évaluation financière :

- contenu, réalité et viabilité des dépenses.

7. autres conditions d'éligibilité -conditions de recevabilité d'une demande

Néant.

8. nature des dépenses retenues/non retenues sur le dispositif :

a) dépenses retenues :

- frais de transports aériens et autres (trains, voiture, bus)
- frais d'hébergement
- les frais d'inscription aux rencontres et événements professionnels

b) dépenses non retenues

- les indemnités repas

9. pièces minimales d'une demande de subvention :

les documents relatifs au projet :

- note descriptive de la démarche permettant de saisir les enjeux,
- présentation du ou des partenaires et courriers des partenaires confirmant leur intention, d'échanges, et tout élément permettant de juger de la qualité et de la pertinence du projet ,
- budget prévisionnel du projet,
- les devis des transports aériens via une compagnie aérienne ou une agence de voyage,
- les devis des frais d'inscription aux rencontres et événements professionnelles.

Pièces administratives :

- une lettre de demande de subvention adressée à la Présidente de la Région et signée par le Président de l'association. Le résumé du projet devra apparaître dans cette lettre ,
- un bilan moral et un bilan financier correspondant aux activités réalisées l'année précédente,
- le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale,
- le relevé d'identité bancaire ou postal de l'association,
- la copie de la publication au Journal Officiel (pour une première demande),
- le récépissé de la déclaration en Préfecture (pour une première demande),
- les statuts de l'Association (pour une première demande),

- la composition du bureau de l'association et du conseil d'administration,
- attestation de paiement des cotisations sociales et des obligations fiscales datant de moins d'un an,
- le certificat d'authentification au répertoire national des entreprises et de leurs établissements (SIREN ou SIRET),
- lettre d'engagement
- attestation de non assujettissement à la T.V.A.
- pour les associations bénéficiant de plus de 153 000 euros de fonds publics, fournir un rapport du commissaire au compte.

10. modalités techniques et financières :

a- dispositif relevant d'une aide d'État :

OUI :	<input type="checkbox"/>	NON :	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, nom et référence du régime d'aide applicable :			

b- modalités de subventionnement (taux, plafond ou barème de subvention ...) :

- Une même équipe artistique et professionnelle peut présenter au maximum un projet d'intégration dans les réseaux et/ou projets européens par année civile.

- L'aide régionale à la constitution de réseaux et au développement d'échanges européens ne pourra excéder 80 % du coût total du projet ht, plafonnée à 6 000 euros maximum par projet. Elle n'est pas cumulable avec le dispositif d'aide à la continuité territoriale.

- Le montant de l'aide est défini en fonction des caractéristiques de l'ensemble des projets réceptionnés, des crédits disponibles et en prenant en compte les critères d'évaluation définis au paragraphe 6.

c- plafond éventuel des subventions publiques :

Le montant total des aides publiques ne pourra dépasser 80 % du montant total du projet.

d- dispositif intervenant dans le cadre d'une intervention contractuelle. Le cas échéant citer le document contractuel (CPER – PIA - ...) :

Néant.

1. nom et point de contact du service instructeur :

Conseil Régional de La Réunion
 Direction de la Culture et du Sport
 Pôle Grands Projets
 Avenue René Cassin – Moufia B.P.67190 – 97801 Saint-Denis Cédex 9
 Tél : 02 62 92 22 71
 Site internet : www.regionreunion.com

2. lieu où peut être déposé la demande de subvention :

Conseil Régional de La Réunion – SERVICE COURRIER
Avenue René Cassin – Moufia B.P.67190 – 97801 Saint-Denis Cédex 9